

Séance du 12 décembre 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	46

Date de convocation
29 novembre 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
63-2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes « Maison d'Estoud » de Etoutteville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT, Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Xavier CAVELAN, François-Marie LEGER, Rémi LECONTE, Séverine GEST, Jérôme SELLE (suppléant), Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Jean-Michel DELAMARE, René SAGNOT, François BOUTEILLER, Claude LESEIGNEUR, Gisèle CUADRADO, Didier DELAMARE, Claude BOUTEILLER, Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Philippe CORDIER, Marie-France BEAUDOUIN, Olivier LECONTE, André LARCHEVEQUE, Gérard TIERCELIN, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Michel PIEDNOEL, Rémy BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES, Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Excusés: Erick MALANDRIN (pvr à Gisèle CUADRADO), Jean-Pierre DORE, Yves PETIT (pvr à Marie-France BEAUDOUIN), Olivier RICOEUR (pvr à Séverine GEST).

Absents: Alain LBOUC - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT - Daniel BEUZELIN - Luc LEFRANÇOIS - Yves PETIT - Hilaire CAUMONT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : TRANSFERT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES DU CHAMP DE COURSES »

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'Hôtel d'entreprises N°1 du Champ de Courses a été vendu le 2 octobre 2019.

Vu l'excédent du budget annexe « Zone d'activités du Champ de Courses » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de transférer 200 000 € du budget annexe « Zone d'activités du Champ de Courses » vers le budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20191212-CC63-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Affichage : 17/12/2019

Alfred TRASSY-PAILLOGUES



Séance du 12 décembre 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	46

Date de convocation
29 novembre 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
64-2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes « Maison d'Estoud » de Etoutteville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT, Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Xavier CAVELAN, François-Marie LEGER, Rémi LECONTE, Séverine GEST, Jérôme SELLE (suppléant), Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Jean-Michel DELAMARE, René SAGNOT, François BOUTEILLER, Claude LESEIGNEUR, Gisèle CUADRADO, Didier DELAMARE, Claude BOUTEILLER, Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Philippe CORDIER, Marie-France BEAUDOUIN, Olivier LECONTE, André LARCHEVEQUE, Gérard TIERCELIN, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Michel PIEDNOEL, Rémy BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES, Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Excusés: Erick MALANDRIN (pvr à Gisèle CUADRADO), Jean-Pierre DORE, Yves PETIT (pvr à Marie-France BEAUDOUIN), Olivier RICOEUR (pvr à Séverine GEST).

Absents: Alain LBOUC - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT - Daniel BEUZELIN - Luc LEFRANÇOIS - Yves PETIT - Hilaire CAUMONT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FUSION DES BUDGETS ANNEXES « ZONE D'ACTIVITES DU CHAMP DE COURSES » ET « HÔTEL D'ENTREPRISES N°2 »

Considérant que tous les biens liés au budget annexe « Zone d'activités du Champ de Courses » ont été vendus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de fusionner les budgets annexes « Zone d'activités du Champ de Courses » et « Hôtel d'entreprises N°2 » en un seul budget annexe « Hôtel d'entreprises N°2 » à compter du 1^{er} janvier 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20191212-CC64-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Affichage : 17/12/2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 12 décembre 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	46

Date de convocation
29 novembre 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
65-2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes « Maison d'Estoud » de Etoutteville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT, Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Xavier CAVELAN, François-Marie LEGER, Rémi LECONTE, Séverine GEST, Jérôme SELLE (suppléant), Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Jean-Michel DELAMARE, René SAGNOT, François BOUTEILLER, Claude LESEIGNEUR, Gisèle CUADRADO, Didier DELAMARE, Claude BOUTEILLER, Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Philippe CORDIER, Marie-France BEAUDOUIN, Olivier LECONTE, André LARCHEVEQUE, Gérard TIERCELIN, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Michel PIEDNOEL, Rémy BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES, Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Excusés : Erick MALANDRIN (pvr à Gisèle CUADRADO), Jean-Pierre DORE, Yves PETIT (pvr à Marie-France BEAUDOUIN), Olivier RICOEUR (pvr à Séverine GEST).

Absents : Alain LEBOUÇ - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT - Daniel BEUZELIN - Luc LEFRANÇOIS - Yves PETIT - Hilaire CAUMONT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DM N°5 - BP ORDURES MENAGERES - CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE

- D'inscrire les crédits supplémentaires ci-après au Budget Ordures Ménagères :

Budget Ordures Ménagères (fonctionnement) :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D 011	611	Contrat de prestations de services	+ 19 530 €
R 77	775	Produits de cessions d'immobilisations	+ 19 530 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20191212-CC65-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Affichage : 17/12/2019

Alfred TRASSY-PAILLOGUES



Séance du 12 décembre 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	46

Date de convocation
29 novembre 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
66-2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes « Maison d'Estoud » de Etoutteville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT, Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Xavier CAVELAN, François-Marie LEGER, Rémi LECONTE, Séverine GEST, Jérôme SELLE (suppléant), Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Jean-Michel DELAMARE, René SAGNOT, François BOUTEILLER, Claude LESEIGNEUR, Gisèle CUADRADO, Didier DELAMARE, Claude BOUTEILLER, Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Philippe CORDIER, Marie-France BEAUDOUIN, Olivier LECONTE, André LARCHEVEQUE, Gérard TIERCELIN, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Michel PIEDNOEL, Rémy BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES, Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Excusés: Erick MALANDRIN (pvr à Gisèle CUADRADO), Jean-Pierre DORE, Yves PETIT (pvr à Marie-France BEAUDOUIN), Olivier RICOEUR (pvr à Séverine GEST).

Absents: Alain LBOUC - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT - Daniel BEUZELIN - Luc LEFRANÇOIS - Yves PETIT - Hilaire CAUMONT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ACCEPTATION D'UNE RECETTE DU PETR PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME

Considérant la restitution de la compétence tourisme aux Communautés de communes membres du PETR Pays Plateau de Caux Maritime à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant la convention cadre entre le PETR Pays Plateau de Caux Maritime et l'association Office du tourisme du Plateau de Caux Maritime ;

Considérant les participations versées par la Communauté de Communes au PETR Pays Plateau de Caux Maritime pour l'exercice de la compétence tourisme ;

Considérant les subventions versées par le PETR Pays Plateau de Caux Maritime à l'association Office du tourisme du Plateau de Caux Maritime ;

Considérant le bilan financier 2013-2019 de l'association Office du tourisme du Plateau de Caux Maritime ;

Considérant le calcul des excédents financiers 2013-2019 validé par le Conseil d'Administration de l'association Office du tourisme du Plateau de Caux Maritime réuni le 18 octobre 2019 ;

Vu les délibérations N° 2019-03-013 et N° 2019-03-014 du PETR Pays Plateau de Caux Maritime ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter une recette de 43 436,00 € du PETR Pays Plateau de Caux Maritime.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20191212-CC66-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Affichage : 17/12/2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 12 décembre 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	46

Date de convocation
29 novembre 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
67-2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes « Maison d'Estoud » de Etoutteville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT, Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Xavier CAVELAN, François-Marie LEGER, Rémi LECONTE, Séverine GEST, Jérôme SELLE (suppléant), Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Jean-Michel DELAMARE, René SAGNOT, François BOUTEILLER, Claude LESEIGNEUR, Gisèle CUADRADO, Didier DELAMARE, Claude BOUTEILLER, Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Philippe CORDIER, Marie-France BEAUDOUIN, Olivier LECONTE, André LARCHEVEQUE, Gérard TIERCELIN, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Michel PIEDNOEL, Rémy BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES, Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Excusés : Erick MALANDRIN (pvr à Gisèle CUADRADO), Jean-Pierre DORE, Yves PETIT (pvr à Marie-France BEAUDOUIN), Olivier RICOEUR (pvr à Séverine GEST).

Absents : Alain LBOUC - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT - Daniel BEUZELIN - Luc LEFRANÇOIS - Yves PETIT - Hilaire CAUMONT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : REPARTITION DES BORNES NUMERIQUES TACTILES

Considérant la restitution de la compétence tourisme aux Communautés de communes membres du PETR Pays Plateau de Caux Maritime à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant qu'en cas de retrait de la compétence transférée les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétence sont répartis entre les communautés de communes qui reprennent la compétence ;

Vu l'article L5211-25-1 du code général des collectivités locales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert en pleine propriété des bornes numériques tactiles revenant à la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville - Yerville :

Type d'équipements	Lieu d'implantation
Borne numérique tactile et son support vitrine	Carrefour du Lin situé à Doudeville
Borne numérique tactile et son support vitrine	Espace Delahaye situé à Yerville
Borne numérique tactile et son support totem	Parvis de la Maire d'Héricourt-en-Caux

- **APPROUVE** la convention de répartition des bornes numériques tactiles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de répartition des bornes numériques tactiles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20191212-CC67-2019-DE

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Affichage : 17/12/2019



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 12 décembre 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	46

Date de convocation
29 novembre 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
68-2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes « Maison d'Estoud » de Etoutteville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT, Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Xavier CAVELAN, François-Marie LEGER, Rémi LECONTE, Séverine GEST, Jérôme SELLE (suppléant), Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Jean-Michel DELAMARE, René SAGNOT, François BOUTEILLER, Claude LESEIGNEUR, Gisèle CUADRADO, Didier DELAMARE, Claude BOUTEILLER, Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Philippe CORDIER, Marie-France BEAUDOUIN, Olivier LECONTE, André LARCHEVEQUE, Gérard TIERCELIN, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Michel PIEDNOEL, Rémy BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES, Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Excusés: Erick MALANDRIN (pvr à Gisèle CUADRADO), Jean-Pierre DORE, Yves PETIT (pvr à Marie-France BEAUDOUIN), Olivier RICOEUR (pvr à Séverine GEST).

Absents: Alain LBOUC - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT - Daniel BEUZELIN - Luc LEFRANÇOIS - Yves PETIT - Hilaire CAUMONT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : REPARTITION DES BIENS LIES A LA COMPETENCE TOURISME

Considérant la restitution de la compétence tourisme aux Communautés de communes membres du PETR Pays Plateau de Caux Maritime à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant qu'en cas de retrait de la compétence transférée les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétence sont répartis entre les communautés de communes qui reprennent la compétence ;

Vu l'article L5211-25-1 du code général des collectivités locales ;

Vu la délibération 2019-03-017 du PETR Pays Plateau de Caux Maritime ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

Concernant la répartition des biens du PETR :

- D'accepter le transfert en pleine propriété des biens ci-dessous revenant à la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville - Yerville :
 - Les 2 écrans dynamiques situés dans les bureaux d'accueil de Doudeville et d'Yerville ;
 - Les panneaux RIS et « Bienvenue dans le Pays du Plateau de Caux Maritime » situés sur le territoire de la Communauté de Communes ;
 - 1 ordinateur portable ;
 - 1 téléphone portable ;
- D'acter le prorata suivant pour la répartition des biens du PETR liés à la compétence Tourisme entre les Communautés de Communes membres du PETR (hors bornes numériques tactiles et écrans dynamiques) :

Communautés de communes de la Côte d'Albâtre :	40,22 %
Communautés de communes Plateau de Caux Doudeville - Yerville :	26,28 %
Communautés de communes Yvetot Normandie :	33,50 %

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition utile et nécessaire au transfert des biens du PETR à la Communautés de communes Plateau de Caux Doudeville - Yerville ;

Concernant la répartition des biens de l'association Office de Tourisme du Plateau de Caux Maritime :

- D'accepter le transfert en pleine propriété du mobilier et des stocks revenant à la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville - Yerville ;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition utile et nécessaire au transfert des biens et des stocks de l'association OTCM à la Communautés de communes Plateau de Caux Doudeville - Yerville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20191212-CC68-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Affichage : 17/12/2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 12 décembre 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	46

Date de convocation
29 novembre 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
69-2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes « Maison d'Estoud » de Etoutteville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT, Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Xavier CAVELAN, François-Marie LEGER, Rémi LECONTE, Séverine GEST, Jérôme SELLE (suppléant), Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Jean-Michel DELAMARE, René SAGNOT, François BOUTEILLER, Claude LESEIGNEUR, Gisèle CUADRADO, Didier DELAMARE, Claude BOUTEILLER, Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Philippe CORDIER, Marie-France BEAUDOUIN, Olivier LECONTE, André LARCHEVEQUE, Gérard TIERCELIN, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Michel PIEDNOEL, Rémy BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES, Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Excusés : Erick MALANDRIN (pvr à Gisèle CUADRADO), Jean-Pierre DORE, Yves PETIT (pvr à Marie-France BEAUDOUIN), Olivier RICOEUR (pvr à Séverine GEST).

Absents : Alain LEBOUC - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT - Daniel BEUZELIN - Luc LEFRANÇOIS - Yves PETIT - Hilaire CAUMONT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : REPARTITION DES AGENTS LIES A LA COMPETENCE TOURISME

Considérant la restitution de la compétence tourisme aux Communautés de communes membres du PETR à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-4-1 ; L5711-1 et L5741-1 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion de la Seine-Maritime en date du 8 novembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la répartition ci-dessous pour l'agent concerné : Sophie OSOUF, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Collectivité d'accueil	Durée hebdomadaire de service
Communauté de communes de la Côte d'Albâtre	21/35 ^{ème}
Communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville	5,5/35 ^{ème}
Communauté de communes Yvetot Normandie	8,5/35 ^{ème}

- **APPROUVE** la convention de répartition des agents suite à la restitution de la compétence tourisme aux Communautés de communes membres du PETR ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de répartition des agents suite à la restitution de la compétence tourisme aux Communautés de communes membres du PETR ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20191212-CC69-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/12/2019

Affichage: 17/12/2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 12 décembre 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	46

Date de convocation
29 novembre 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
70-2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes « Maison d'Estoud » de Etoutteville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT, Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Xavier CAVELAN, François-Marie LEGER, Rémi LECONTE, Séverine GEST, Jérôme SELLE (suppléant), Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Jean-Michel DELAMARE, René SAGNOT, François BOUTEILLER, Claude LESEIGNEUR, Gisèle CUADRADO, Didier DELAMARE, Claude BOUTEILLER, Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Philippe CORDIER, Marie-France BEAUDOUIN, Olivier LECONTE, André LARCHEVEQUE, Gérard TIERCELIN, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Michel PIEDNOEL, Rémy BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES, Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Excusés : Erick MALANDRIN (pvr à Gisèle CUADRADO), Jean-Pierre DORE, Yves PETIT (pvr à Marie-France BEAUDOUIN), Olivier RICOEUR (pvr à Séverine GEST).

Absents : Alain LÉBOUC - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT - Daniel BEUZELIN - Luc LEFRANÇOIS - Yves PETIT - Hilaire CAUMONT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APPROBATION DES CYCLES DE TRAVAIL DU MULTI ACCUEIL LA NOURSERIE

Vu l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion de la Seine-Maritime en date du 8 novembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les cycles de travail du Multi-accueil La Nourserie à compter du 13 décembre 2019, comme suit :

L'organisation de la structure

Multi-accueil de 40 places (limité à 20 places les mercredis) ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 pour l'accueil régulier et de 8h30 à 11h00 et de 14h30 à 17h30 pour l'accueil occasionnel.

Section Les oursons : de 10 semaines à 14 mois,

Section Les galopins : de 15 à 26 mois,

Section Les artistes : + 27 mois.

Fermetures annuelles : 3 semaines en août et 1 semaine entre Noël et le Jour de l'An.

Les cycles de travail par fonction

- La direction

Les agents de direction sont amenés à être présents entre 7h00 et 19h00, en roulement, pour assurer la continuité du service.

L'amplitude maximale de la journée de travail d'un agent de direction est fixée à 12h00.

La durée quotidienne maximale de travail d'un agent de direction est fixée à 10h00.

- Les équipes encadrantes

Les agents d'encadrement sont amenés à être présents entre 7h00 et 19h00, en roulement, en fonction des effectifs présents.

L'amplitude maximale de la journée de travail d'un agent d'encadrement est fixée à 12h00.

La durée quotidienne maximale de travail d'un agent d'encadrement est fixée à 10h00.

- Les agents d'entretien

Les agents d'entretien sont amenés à être présents entre 5h00 et 20h00 en fonction des besoins du service (notamment la mise en température des plats par un agent qualifié).

L'amplitude maximale de la journée de travail d'un agent d'entretien est fixée à 12h00.

La durée quotidienne maximale de travail d'un agent d'entretien est fixée à 10h00.

Le tableau de service

Un tableau de service élaboré par la Directrice et arrêté par le Président précise les horaires de chaque agent.

Il est porté à la connaissance de chaque agent 15 jours au moins avant son application. Il est consultable à tout moment.

Toute modification dans la répartition des heures de travail donne lieu, 48 heures avant sa mise en vigueur, et sauf contrainte impérative de fonctionnement du service, à une rectification du tableau de service et à une information immédiate des agents concernés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20191212-CC70-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Affichage : 17/12/2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 12 décembre 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	46

Date de convocation
29 novembre 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
71-2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes « Maison d'Estoud » de Etoutteville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT, Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Xavier CAVELAN, François-Marie LEGER, Rémi LECONTE, Séverine GEST, Jérôme SELLE (suppléant), Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Jean-Michel DELAMARE, René SAGNOT, François BOUTEILLER, Claude LESEIGNEUR, Gisèle CUADRADO, Didier DELAMARE, Claude BOUTEILLER, Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Philippe CORDIER, Marie-France BEAUDOUIN, Olivier LECONTE, André LARCHEVEQUE, Gérard TIERCELIN, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Michel PIEDNOEL, Rémy BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES, Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Excusés : Erick MALANDRIN (pvr à Gisèle CUADRADO), Jean-Pierre DORE, Yves PETIT (pvr à Marie-France BEAUDOUIN), Olivier RICOEUR (pvr à Séverine GEST).

Absents : Alain LEBOUÇ - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT - Daniel BEUZELIN - Luc LEFRANÇOIS - Yves PETIT - Hilaire CAUMONT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APPROBATION DES CYCLES DE TRAVAIL DU MULTI ACCUEIL LA CA'LINETTE

Vu l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion de la Seine-Maritime en date du 8 novembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les cycles de travail du Multi-accueil La Ca'Linette à compter du 13 décembre 2019, comme suit :

L'organisation de la structure

Multi-accueil de 20 places ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 pour l'accueil régulier et de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 pour l'accueil occasionnel.

Accueil crèche : de 10 semaines à 3 ans,

Accueil halte-garderie : de 3 mois à 6 ans.

Fermetures annuelles : 3 premières semaines d'août et 1 semaine entre Noël et le Jour de l'An.

Les cycles de travail par fonction

- La direction

Les agents de direction sont amenés à être présents entre 7h00 et 19h00, en roulement, pour assurer la continuité du service.

L'amplitude maximale de la journée de travail d'un agent de direction est fixée à 12h00.

La durée quotidienne maximale de travail d'un agent de direction est fixée à 10h00.

- Les équipes encadrantes

Les agents d'encadrement sont amenés à être présents entre 7h00 et 19h00, en roulement, en fonction des effectifs présents.

L'amplitude maximale de la journée de travail d'un agent d'encadrement est fixée à 12h00.

La durée quotidienne maximale de travail d'un agent d'encadrement est fixée à 10h00.

- Les agents d'entretien

Les agents d'entretien sont amenés à être présents entre 5h00 et 20h00 en fonction des besoins du service (notamment la mise en température des plats par un agent qualifié).

L'amplitude maximale de la journée de travail d'un agent d'entretien est fixée à 12h00.

La durée quotidienne maximale de travail d'un agent d'entretien est fixée à 10h00.

Le tableau de service

Un tableau de service élaboré par la Directrice et arrêté par le Président précise les horaires de chaque agent.

Il est porté à la connaissance de chaque agent 15 jours au moins avant son application. Il est consultable à tout moment.

Toute modification dans la répartition des heures de travail donne lieu, 48 heures avant sa mise en vigueur, et sauf contrainte impérative de fonctionnement du service, à une rectification du tableau de service et à une information immédiate des agents concernés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20191212-CC71-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Affichage : 17/12/2019



Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 12 décembre 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	46

Date de convocation
29 novembre 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
72-2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes « Maison d'Estoud » de Etoutteville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT, Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Xavier CAVELAN, François-Marie LEGER, Rémi LECONTE, Séverine GEST, Jérôme SELLE (suppléant), Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Jean-Michel DELAMARE, René SAGNOT, François BOUTEILLER, Claude LESEIGNEUR, Gisèle CUADRADO, Didier DELAMARE, Claude BOUTEILLER, Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Philippe CORDIER, Marie-France BEAUDOUIN, Olivier LECONTE, André LARCHEVEQUE, Gérard TIERCELIN, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Michel PIEDNOEL, Rémy BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES, Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Excusés: Erick MALANDRIN (pvr à Gisèle CUADRADO), Jean-Pierre DORE, Yves PETIT (pvr à Marie-France BEAUDOUIN), Olivier RICOEUR (pvr à Séverine GEST).

Absents: Alain LBOUC - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT - Daniel BEUZELIN - Luc LEFRANÇOIS - Yves PETIT - Hilaire CAUMONT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CAUE 76 POUR UNE MISSION DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Seine-Maritime, association à but non lucratif, créé par la Loi sur l'Architecture de 1977 et à l'initiative du Conseil Général de la Seine maritime en 1978 est un organisme doté d'une mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ;

Considérant que les actions du C.A.U.E revêtent un caractère pédagogique afin de promouvoir des politiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage et qu'à ce titre le C.A.U.E ne peut être chargé d'actes de maîtrise d'œuvre ;

Considérant que le programme d'activités du C.A.U.E, arrêté par son conseil d'administration et adopté par son assemblée générale, prévoit la mise en place de conventions de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage ;

Considérant que la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville Yerville est adhérente au C.A.U.E de la Seine Maritime ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Convention pour une mission de conseil et d'accompagnement entre le CAUE 76 et la Communauté de communes ;
- **AUTORISE** le Président à signer la Convention pour une mission de conseil et d'accompagnement entre le CAUE 76 et la Communauté de communes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20191212-CC72-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Affichage : 17/12/2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 12 décembre 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	46

Date de convocation
29 novembre 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
73-2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes « Maison d'Estoud » de Etoutteville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT, Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Xavier CAVELAN, François-Marie LEGER, Rémi LECONTE, Séverine GEST, Jérôme SELLE (suppléant), Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Jean-Michel DELAMARE, René SAGNOT, François BOUTEILLER, Claude LESEIGNEUR, Gisèle CUADRADO, Didier DELAMARE, Claude BOUTEILLER, Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Philippe CORDIER, Marie-France BEAUDOUIN, Olivier LECONTE, André LARCHEVEQUE, Gérard TIERCELIN, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Michel PIEDNOEL, Rémy BONAMY, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES, Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Excusés: Erick MALANDRIN (pvr à Gisèle CUADRADO), Jean-Pierre DORE, Yves PETIT (pvr à Marie-France BEAUDOUIN), Olivier RICOEUR (pvr à Séverine GEST).

Absents: Alain LEBOUÇ - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT - Daniel BEUZELIN - Luc LEFRANÇOIS - Yves PETIT - Hilaire CAUMONT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE SITUEE SUR LES COMMUNES DE GREMONVILLE ET DE FLAMANVILLE

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville - Yerville ;

Vu la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Seine ;

Vu le Schéma de Cohérence territoriale du Pays Plateau de Caux Maritime ;

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'estuaire de la Seine a été approuvée par décret en Conseil d'Etat le 10 juillet 2006. Elle couvre un périmètre de 942 communes des départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime.

La DTA définit les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires. Elle fixe les principaux objectifs de l'Etat en matière de localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements.

L'application de la DTA produit des effets juridiques importants et ses orientations regroupent l'ensemble de ce qui s'impose aux différents documents d'urbanisme locaux (Schémas de cohérence territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales).

Dans ses orientations générales d'aménagement, la DTA identifie des secteurs stratégiques d'activités fortes consommatrices d'espaces (Logistique et Industrie).

L'un de ces secteurs identifiés, « sur l'A29 et bénéficiant d'un embranchement ferré existant » correspond à une zone d'une cinquantaine d'hectares situées sur les communes de Grémonville et de Flamanville.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Plateau de Caux Maritime, approuvé le 24 septembre 2014 et mis en compatibilité avec une déclaration de projet le 24 juin 2016, définit le développement des zones d'activités à l'horizon 2035. Il prévoit notamment la création d'une zone d'activités de 26,5 Ha à vocation Logistique et Industrielle sur les communes de Grémonville et de Flamanville.

Dans son Document d'Orientation et d'Objectifs, « le SCOT souhaite que se développe le projet de zone logistique et/ou industrielle à Grémonville / Flamanville identifiée dans la DTA (près de 20 ha ayant été aménagé par une entreprise privée, il reste 30 ha à aménager sur les 50 ha prévus par la DTA). L'ouverture de cette zone devra, d'une part, privilégier les activités logistiques liées aux besoins de développement de Port 2000 et/ou des activités industrielles d'une certaine dimension, et devra, d'autre part, être conditionnée par la création d'une desserte routière et ferroviaire connectée aux réseaux existants ».

Considérant la volonté de la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville - Yerville de développer une offre foncière qualifiée dans le cadre de sa compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité, notamment industrielle, commerciale, tertiaire et artisanale ;

Considérant que le terrain d'assiette du projet de création d'une zone d'activités d'une trentaine d'hectares sur les communes de Grémonville et de Flamanville, situé au carrefour de la RD929 et de la RD20, à 10 kms de Doudeville et à 5 kms d'Yerville, au pied de la sortie N°9 de l'A29 et desservi par le réseau ferré ;

Considérant que ce projet de zone d'activités permettra la requalification d'une friche de 25 ha, répondant ainsi à l'instruction Gouvernementale du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'Etat en faveur d'une gestion économe de l'espace et adressée aux Préfets de Région ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De déclarer d'intérêt communautaire le projet de création d'une zone d'activités sur les communes de Grémonville et de Flamanville ;
- De déclarer que le terrain d'assiette du projet porte sur les parcelles suivantes :
 - Commune de Flamanville, parcelle N° ZD 05, d'une superficie de 20 ha 62 a 92 ca ;
 - Commune de Grémonville, parcelle N° ZH 82, d'une superficie de 4 ha 73 a 82 ca ;
 - Commune de Grémonville, parcelle N° ZH 60, d'une superficie de 6 ha 93 a ;
- D'approuver le lancement des études et prestations nécessaires à l'aboutissement de l'ensemble de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (dossier préparatoire, dossiers réglementaires, dossier d'enquête parcellaire, enquête publique...);
- D'inscrire au budget 2020 les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure de DUP pour la création d'une zone d'activités sur les communes de Grémonville et de Flamanville ;
- De s'engager à acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les parcelles nécessaires à la création d'une zone d'activités sur les communes de Grémonville et de Flamanville ;
- De solliciter le concours financier de l'Etat et de la Région Normandie ou toute autre subvention auprès des organismes pouvant apporter une aide pour la réalisation des dossiers préparatoires et réglementaires de DUP et pour la réalisation du projet (acquisition et travaux).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20191212-CC73-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Affichage : 17/12/2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 12 décembre 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	45

Date de convocation
29 novembre 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
74-2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes « Maison d'Estoud » de Etoutteville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents : Didier DECULTOT, Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Xavier CAVELAN, François-Marie LEGER, Rémi LECONTE, Séverine GEST, Jérôme SELLE (suppléant), Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Jean-Michel DELAMARE, René SAGNOT, François BOUTEILLER, Claude LESEIGNEUR, Gisèle CUADRADO, Didier DELAMARE, Claude BOUTEILLER, Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Philippe CORDIER, Marie-France BEAUDOUIN, Olivier LECONTE, André LARCHEVEQUE, Gérard TIERCELIN, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Michel PIEDNOEL, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES, Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Excusés : Erick MALANDRIN (pvr à Gisèle CUADRADO), Jean-Pierre DORE, Yves PETIT (pvr à Marie-France BEAUDOUIN), Olivier RICOEUR (pvr à Séverine GEST).

Absents : Alain LEBOUÇ - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT - Daniel BEUZELIN - Luc LEFRANÇOIS - Yves PETIT - Hilaire CAUMONT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Sur avis favorable de la Commission Habitat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE du versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- de 1 500 € à Mme Monique SOUDAY domiciliée à Doudeville ;
- de 1 500 € à Mr Daniel FERRY domicilié à Doudeville ;
- de 750 € à Mr Olivier AUGER domicilié à Carville Pot de fer;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20191212-CC74-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019
Affichage : 17/12/2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 12 décembre 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	45

Date de convocation
29 novembre 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
75-2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes « Maison d'Estoud » de Etoutteville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT, Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Xavier CAVELAN, François-Marie LEGER, Rémi LECONTE, Séverine GEST, Jérôme SELLE (suppléant), Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Jean-Michel DELAMARE, René SAGNOT, François BOUTEILLER, Claude LESEIGNEUR, Gisèle CUADRADO, Didier DELAMARE, Claude BOUTEILLER, Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Philippe CORDIER, Marie-France BEAUDOUIN, Olivier LECONTE, André LARCHEVEQUE, Gérard TIERCELIN, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Michel PIEDNOEL, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Jean Jacques DEMARES, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES, Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Excusés: Erick MALANDRIN (pvr à Gisèle CUADRADO), Jean-Pierre DORE, Yves PETIT (pvr à Marie-France BEAUDOUIN), Olivier RICOEUR (pvr à Séverine GEST).

Absents: Alain LBOUC - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT - Daniel BEUZELIN - Luc LEFRANÇOIS - Yves PETIT - Hilaire CAUMONT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTAGE DE MOYENS ET DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, LA COMMUNE D'YERVILLE ET LE SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'YERVILLE

La Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville - Yerville, la Commune d'Yerville et le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Yerville ont décidé un partage de moyens et de personnel afin de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement pour l'entretien des sites dont ils assurent la gestion.

La présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques de partage de moyens et de personnel entre les services de ces trois structures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE la Convention de partage de moyens et de personnel entre la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville - Yerville, la Commune d'Yerville et le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Yerville ;
- AUTORISE Monsieur Jean-Nicolas ROUSSEAU, Vice-président, à signer la Convention de partage de moyens et de personnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20191212-CC75-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Affichage : 17/12/2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Séance du 12 décembre 2019

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	41	44

Date de convocation
29 novembre 2019

Date d'affichage

Numéro de Délibération
76-2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis en la salle des fêtes « Maison d'Estoud » de Etoutteville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT, Jean Nicolas ROUSSEAU, Julien LACHEVRE, Xavier CAVELAN, François-Marie LEGER, Rémi LECONTE, Séverine GEST, Jérôme SELLE (suppléant), Xavier VANDENBULCKE, Josiane CERVEAU, Jean-Michel DELAMARE, René SAGNOT, François BOUTEILLER, Claude LESEIGNEUR, Gisèle CUADRADO, Didier DELAMARE, Claude BOUTEILLER, Claudine CANTRELLE (suppléante), Michel FILLOCQUE, Alain PETIT, Francisca POUYER, Léon TAISNE, Jean-Pierre LANGLOIS, Emmanuel CAUCHY, Patrice MATHON, Philippe CORDIER, Marie-France BEAUDOUIN, Olivier LECONTE, André LARCHEVEQUE, Gérard TIERCELIN, Marcelle DUSSAUX, Yves FOURNIL, Agnès LALOI, Michel PIEDNOEL, Emmanuel SAUNIER, Philippe FERCOQ, Odile NEUFVILLE, Daniel COLLARD, Françoise HERVIEUX, Dominique LACHEVRES, Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Excusés: Erick MALANDRIN (pvr à Gisèle CUADRADO), Jean-Pierre DORE, Yves PETIT (pvr à Marie-France BEAUDOUIN), Olivier RICOEUR (pvr à Séverine GEST).

Absents: Alain LBOUC - Daniel DURECU - Emeric GEMEY - Laurence GUENOUX - Fanny TERRY - Arnaud LAURENT - Daniel BEUZELIN - Luc LEFRANÇOIS - Yves PETIT - Hilaire CAUMONT.

Monsieur François BOUTEILLER est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : REFUS DE PRISE EN CHARGE DE LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET 2019 AU TITRE DES COLLECTIVITES SORTIES DU SMITVAD

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le SMITVAD a émis le 19 novembre 2019 le titre de recette N°96 portant sur une participation exceptionnelle au budget 2019 en attendant le résultat des instances au titre des collectivités sorties du SMITVAD.

Ce titre fait référence à la délibération du SMITVAD N° 01-01/04/2019 du 1^{er} avril 2019 par laquelle le Président du SMITVAD est autorisé à faire appel d'une participation exceptionnelle auprès des adhérents pour 2019 en attente des décisions relatives aux transmissions du contrat de DSP, soit une participation exceptionnelle totale de 121 164 € pour la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville.

Compte-tenu du versement de 2 échéances de la cession de créance par Le Havre Seine Métropole en application de l'ordonnance du 13 mai 2019 du Tribunal des référés, la participation exceptionnelle actualisée pour la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville est de 97 037 € (cf. Etat des sommes dues par la Communauté de communes joint au titre de recettes).

Par délibération du 8 février 2018 la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville a considéré que toute collectivité quittant une structure, en l'occurrence le SMITVAD, devait assumer les engagements qui ont été pris lorsqu'elle en était membre.

Considérant que la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville conteste devoir assumer la défaillance des collectivités sorties du SMITVAD ;

Vu le recours gracieux en date du 26 novembre 2019 à l'encontre du titre N° 96 portant sur une participation exceptionnelle au budget 2019 en attendant le résultat des instances au titre des collectivités sorties du SMITVAD ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De refuser la prise en charge du titre exécutoire N°96 du SMITVAD portant sur une participation exceptionnelle au budget 2019 en attendant le résultat des instances au titre des collectivités sorties du SMITVAD ;
- De donner pouvoirs au Président pour ester en justice afin de défendre les intérêts de la Communauté de communes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20191212-CC76-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2019

Affichage : 17/12/2019

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Alfred TRASSY-PAILLOGUES